

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITROLLES EN LUBERON

Séance du 17 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain de VILLEBONNE, Maire.

PRESENTS : Mesdames MONNET Christine, PEIRONE - FERRATO Carole, PIAT-PAILLASSON Marie-Annick, Messieurs SIMON-CHOPARD Nicolas, SELMI Jean-Christophe, DAVID Mathis, VACHIER-MOULIN Christian, WEISS Philippe.

ABSENTS : Madame GERBE Patricia et M. DHALLUIN Jean-Pierre

PROCURATIONS :

Madame Patricia GERBE à M. Alain De Villebonne,
Monsieur Jean-Pierre DHALLUIN à Monsieur Philippe WEISS.

Madame PEIRONE - FERRATO Carole a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 11

EN EXERCICE : 11

QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 9

DATE DE LA CONVOCATION : 10.09.2020

DATE D’AFFICHAGE : 10.09.2020

Demandes de subventions aux différents organismes pour les projets d'investissement 2020 :

Le Conseil Départemental de Vaucluse a informé la commune qu'un nouveau Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CSDT) avait été reconduit pour les années 2020-2022.

Les communes peuvent solliciter la mobilisation de tout ou partie de leur contrat triennal dans la limite du montant global de dotation affecté, à savoir pour VITROLLES EN LUBERON, à hauteur de 75600€ (partie fixe).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette aide financière pour les travaux de voirie de l'entrée du village avec accès piéton au cimetière et pergola au jardin d'enfants 3^{ème} tranche ainsi que pour les travaux de réfection de la toiture du sanitaire de l'école.

Le Maire propose donc les plans de financements suivants :

REFECTION TOITURE SANITAIRE ECOLE :

DEPENSES : 4593.80€HT / 5512.56€TTC

RECETTES :

CDST/ 2020/2021/20223215.66€

Autofinancement + Emprunts.....1378.14€

+ TVA.....918.76€

TOTAL TTC.....5512.56€

TRAVAUX DE VOIRIE + ACCES PIETON CIMETIERE /3^{ème} tranche

DEPENSES : 20 829.04 HT/ 24 994.84€TTC

RECETTES :

Conseil Départemental /CSDT 2020/2021/2022..... 10 018.95€

Etat/ DETR 2020 : 4561.37€

Autofinancement et emprunt :..... 6 248,72€

+ TVA 4 165.80€

TOTAL.....24 994.84€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ADOpte les projets tels qu'ils sont présentés ainsi que les plans de financements décrits ci-dessus

PREVOIT les financements de ces opérations sur le budget primitif 2020

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une aide financière dans le cadre du CDST 2020/2021/2022

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré à VITROLLES EN LUBERON le 17.09.2020,

LE MAIRE,

Alain de VILLEBONNE,

République Française
Département de Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITROLLES EN LUBERON

Séance du 17 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain de VILLEBONNE, Maire.

PRESENTS : Mesdames MONNET Christine, PEIRONE - FERRATO Carole, PIAT-PAILLASSON Marie-Annick, Messieurs SIMON-CHOPARD Nicolas, SELMI Jean-Christophe, DAVID Mathis, VACHIER-MOULIN Christian, WEISS Philippe.

ABSENTS : Madame GERBE Patricia et M. DHALLUIN Jean-Pierre

PROCURATIONS :

Madame Patricia GERBE à M. Alain De Villebonne,
Monsieur Jean-Pierre DHALLUIN à Monsieur Philippe WEISS.

Madame PEIRONE - FERRATO Carole a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES AFFECTES AU CONSEIL MUNICIPAL : 11

EN EXERCICE : 11

QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 9

DATE DE LA CONVOCATION : 10.09.2020

DATE D’AFFICHAGE : 10.09.2020

Convention Règlement Général Protection des Données (RGPD) :

Le Règlement Général pour la Protection des Données est entré en application depuis le 25 mai 2018. A cette date l'ensemble des collectivités devaient notamment nommer un délégué à la protection des données auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

La commune se doit de se mettre en conformité avec le RGPD afin de respecter la législation européenne en vigueur.

Après mise en concurrence, il apparait que la société DATAVIGI/PROTECTION est la mieux placée qualité/prix pour effectuer cette prestation (voir proposition ci-jointe) pour un montant mensuel HT de : 40€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

RETIENT la Société DATA VIGI/PROTECTION

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à VITROLLES EN LUBERON le 17.09.2020,

LE MAIRE,

Alain de VILLEBONNE,

République Française
Département de Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITROLLES EN LUBERON

Séance du 17 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain de VILLEBONNE, Maire.

PRESENTS : Mesdames MONNET Christine, PEIRONE - FERRATO Carole, PIAT-PAILLASSON Marie-Annick, Messieurs SIMON-CHOPARD Nicolas, SELMI Jean-Christophe, DAVID Mathis, VACHIER-MOULIN Christian, WEISS Philippe.

ABSENTS : Madame GERBE Patricia et M. DHALLUIN Jean-Pierre

PROCURATIONS :

Madame Patricia GERBE à M. Alain De Villebonne,
Monsieur Jean-Pierre DHALLUIN à Monsieur Philippe WEISS.

Madame PEIRONE - FERRATO Carole a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 11

EN EXERCICE : 11

QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 9

DATE DE LA CONVOCATION : 10.09.2020

DATE D'AFFICHAGE : 10.09.2020

Avis sur proposition de projet de périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Durance) :

Dans le cadre de l'émergence du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Durance, portée par l'établissement public territorial de bassin Durance, le SMAVD sollicite l'avis de la commune sur le projet de périmètre du SAGE.

Le SAGE est un outil de planification dont l'objectif est d'assurer la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en conciliant satisfaction des différents usages et protection des milieux aquatiques.

Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Le dossier préliminaire du SAGE Durance, contient à la fois une proposition de périmètre du futur SAGE et une proposition de composition de la future commission locale de l'eau (CLE).

Conformément aux articles L 212.3 et R 212.26 et suivants du code de l'environnement, il est demandé l'avis de la commune en particulier sur le projet de périmètre dans un délai de 4 mois à compter de la date d'envoi du courrier, soit jusqu'au 6 novembre 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DONNE un avis favorable sur la proposition de périmètre du futur SAGE
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré à VITROLLES EN LUBERON le 17.09.2020,
LE MAIRE,
Alain de VILLEBONNE,

République Française
Département de Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VITROLLES EN LUBERON

Séance du 17 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le dix-sept septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain de VILLEBONNE, Maire.

PRESENTS : Mesdames MONNET Christine, PEIRONE - FERRATO Carole, PIAT-PAILLASSON Marie-Annick, Messieurs SIMON-CHOPARD Nicolas, SELMI Jean-Christophe, DAVID Mathis, VACHIER-MOULIN Christian, WEISS Philippe.

ABSENTS : Madame GERBE Patricia et M. DHALLUIN Jean-Pierre

PROCURATIONS :

Madame Patricia GERBE à M. Alain De Villebonne,
Monsieur Jean-Pierre DHALLUIN à Monsieur Philippe WEISS.

Madame PEIRONE - FERRATO Carole a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES AFFECTÉS AU CONSEIL MUNICIPAL : 11

EN EXERCICE : 11

QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 9

DATE DE LA CONVOCATION : 10.09.2020

DATE D'AFFICHAGE : 10.09.2020

Programme de reconnaissance des certifications forestières :

Après avoir pris connaissance des informations et pièces relatives aux modalités d'engagement au programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

D'adhérer pour l'ensemble des forêts que la commune de VITROLLES EN LUBERON possède en PACA pour une période de 5 ans,

De s'engager à respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans les forêts de la commune les règles de gestion forestière durable en vigueur

D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Provence Alpes Côte d'Azur et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que la commune conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable

De mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC PACA en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC

D'accepter que la participation au système PEFC soit rendue publique

De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci

D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles la commune s'est engagée pourront être modifiées

De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC PACA via COTELUB

De désigner Monsieur Alain de VILLEBONNE en qualité de maire pour accomplir les formalités nécessaires à cet engagement et signer les différents formulaires d'engagement.

Ainsi fait et délibéré à VITROLLES EN LUBERON le 17.09.2020,
LE MAIRE,
Alain de VILLEBONNE,